

ORDRE 18 :
Association des étudiants souverainistes (Caucus)

Mandat

Organiser des activités pour promouvoir la langue française et le patrimoine québécois sur le campus

Défendre la langue française et le patrimoine québécois sur le campus

Promouvoir la souveraineté du Québec

Pouvoirs

Le caucus a droit de nommer un représentant pour siéger sur le Comité aux affaires sociopolitiques.

Le caucus a droit de nommer un représentant pour siéger sur le Comité à la vie étudiante.

Le caucus a droit de dépenser dans les marges budgétaires allouées par le Conseil d'administration.

Le caucus a droit de recommandation au Conseil d'administration.

Membres

Tout étudiant.

Durée

Le caucus est permanent.